

DEPARTEMENT  
ARDECHE

ARRONDISSEMENT  
LARGENTIERE

CANTON  
BERG-HELVIE

COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

**DELIBERATION N°2022-85**

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLO

ID : 007-210703419-20221209-2022\_D085-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 9 décembre 2022

### NOMBRE

de conseillers en exercice : 23

de présents : 15

de votants : 18

### OBJET :

GESTION DES  
CIMETIERES TARIFS  
DES CONCESSIONS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Affiché en Mairie le

Transmis en Préfecture le  
**13 DEC. 2022**

L'an deux mille vingt deux, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, CLEMENT Pierre, EYRAUD Anne-Marie, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, VIGNE Christophe, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine

**Excusés** : MM, MORGE Florian, AULNER Roselyne, HEU Marie, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

**Procurations** : MM MORGE Florian à BELLENGER Jacques, HEU Marie à DUBOIS Sylvie, MEHL Didier à LEFRILEUX Yves

**Absents non excusés**: MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire rappelle la délibération n°77 du 29 juin 2009 par laquelle le conseil municipal validait les tarifs ci-dessous et décidait de conserver uniquement l'achat et le renouvellement des concessions funéraires pour les durées de 15 ans et 30 ans ; durées plus réalistes et adaptées pour retrouver et contacter les ayants droits, et supprimait la durée de 50 ans comme suit :

### Cimetière 1 et 2 :

- achat et renouvellement concession pour 15 ans : 93.00 € le m<sup>2</sup>

- achat et renouvellement concession pour 30 ans : 160.00 € le m<sup>2</sup>

### Columbarium : (capacité d'une case : 3 urnes)

- achat d'une case pour 15 ans : 400.00 €

- achat d'une case pour 30 ans : 800.00 €

La commission finances en 2021 et 2022, après étude des différents tarifs des services de la commune, a proposé une augmentation desdits tarifs.

La commission communale chargée de la gestion et de la conservation du cimetière, réunie le 23 Novembre 2022, a émis un avis favorable à cette augmentation et propose les montants suivants :

### Cimetière 1 et 2 :

- achat et renouvellement concession pour 15 ans : 98 € le m<sup>2</sup>

- achat et renouvellement concession pour 30 ans : 168 € le m<sup>2</sup>

### Columbarium : (capacité d'une case : 3 urnes)

- achat d'une case pour 15 ans : 420.00 €

- achat d'une case pour 30 ans : 840.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs des concessions des cimetières comme suit :

**Cimetière 1 et 2 :**

- achat et renouvellement concession pour 15 ans : 98 € le m<sup>2</sup>  
- achat et renouvellement concession pour 30 ans : 168 € le m<sup>2</sup>

**Columbarium :** (capacité d'une case : 3 urnes)

- achat d'une case pour 15 ans : 420.00 €  
- achat d'une case pour 30 ans : 840.00 €

**Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 9 décembre 2022**

**Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg**

